



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 77600

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les dispositions de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui étendent au secteur public l'obligation du taux d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés dans les effectifs de chaque administration. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si, en 2014, ce taux d'emploi est effectif dans tous les services et administrations qui dépendent de son ministère et si tel n'est pas le cas, de lui indiquer les mesures qui peuvent être envisagées pour y favoriser l'embauche de personnes handicapées.

Texte de la réponse

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par les articles L. 5212-13 et L. 5212-15 du code du travail représentaient en 2014 5,35 % des effectifs du ministère des affaires étrangères et du développement international. Afin de parvenir au taux d'emploi légal de 6 % le plus rapidement possible, le MAEDI est activement engagé dans une politique en faveur des agents en situation de handicap, dans le cadre des dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il agit en matière de recrutement, d'aménagement des postes de travail ou encore d'accessibilité des locaux. Un plan triennal handicap pour la période 2013-2015 a été validé au comité technique ministériel à l'automne 2012. Il met notamment l'accent sur le suivi individualisé des agents en situation de handicap, leurs conditions de travail et la progression de leur parcours professionnel, ainsi que sur l'amélioration de l'accessibilité des implantations du ministère tant en France qu'à l'étranger. De nombreuses actions de communications sont conduites au sujet des possibilités de recrutement (site internet du ministère, diffusion de brochures, articles de presse, participation à des salons et forums « emploi », Web TV « Handichat » dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap). Depuis 2006, 117 agents ont été recrutés au titre du recrutement spécifique ouvert aux personnes en situation de handicap en catégorie A, B et C. 55 agents en situation de handicap sont en poste à l'étranger. Trois correspondants handicap, au sein de la direction des ressources humaines, veillent à favoriser leur pleine intégration, en liaison avec les autres services du ministère. La signature d'une convention en 2014 avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPFHP) permet, enfin, de donner une nouvelle dimension aux actions en faveur des agents en situation de handicap.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77600

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2585

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3894